



OLIVIER DUSSOPT
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 avril 2019
N°667

Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics et Bruno LUCAS, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle représentant Mme Muriel PENICAUD, ministre du Travail, ont remis le Label Diversité au ministère de la Culture, ainsi qu'à 11 établissements publics placés sous sa tutelle, et à 7 PME.

Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, et Bruno LUCAS, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, représentant Muriel PENICAUD, ministre du Travail, ont honoré les nouveaux lauréats du Label Diversité, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'Hôtel des Ministres au ministère de l'Action et des Comptes publics, en présence de Franck LEBEUGLE, directeur général d'Afnor Certification.

Piloté conjointement par les ministères en charge du Travail et de la Fonction publique, le Label Diversité, créé en 2008 et propriété de l'État, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé. Il permet à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines, pour les améliorer de manière continue.

Olivier DUSSOPT a rappelé la détermination du Gouvernement à faire reculer les discriminations sur le lieu de travail, et la nécessité pour les employeurs publics d'être exemplaires et innovants, notamment dans la lutte contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, l'accompagnement des travailleurs handicapés dans leur déroulement de carrière et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes les moins qualifiées, notamment par la voie de l'alternance. Le projet de loi de transformation de la fonction publique, dont l'examen à l'Assemblée nationale débutera le 2 mai prochain, comprend de nombreuses avancées dans ces domaines.

A ce jour, 31 structures publiques ont déjà obtenu le Label Diversité. Le ministère de la Culture est le quatrième ministère à se voir décerner le Label, après les ministères économique et financier, les ministères sociaux et le ministère de l'Intérieur, et l'un des deux premiers à avoir obtenu parallèlement le label Egalité. La démarche commune engagée avec l'ensemble de ses établissements publics sous tutelle porte ses fruits : 11 établissements publics ont ainsi reçu ce jour le Label Diversité (la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais, l'Opéra-Comique, l'Institut national du Patrimoine, Universcience, l'Ecole nationale d'architecture de Versailles, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, l'Etablissement public du Parc de la Grande Halle de La Villette, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre national de Strasbourg, l'Ecole supérieure d'architecture de Saint-Etienne et le Conservatoire national supérieur de la musique et de la danse de Paris).

Concernant le secteur privé, 97 organismes sont titulaires du Label Diversité, dont 40% sont des TPE-PME. Ces dernières étaient à l'honneur aujourd'hui : Bruno LUCAS, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, a remis ce jour le Label Diversité à 7 d'entre elles: les Paysans de



Rougeline, CTP Construction, Languedoc Services, le Centre médical inter-entreprises de santé au travail d'Alès, Vignobles Rousseau, Adam et Bernard Campenon Dauphiné Ardèche (groupe Vinci). Ces entreprises comptent entre 9 et 175 salariés et sont toutes implantées en région. Elles interviennent dans des secteurs d'activités variés : le commerce/maraichage, la fabrication et la vente de matériel de travaux publics, la propreté, la médecine du travail, la production viticole, la fabrication de packaging en bois pour le marché viticole, et enfin le gros œuvre Bâtiment.

Leur engagement à promouvoir la diversité au quotidien et à adapter leur gestion des ressources humaines a été salué pour le défi particulier qu'il constitue pour des TPE-PME, et pour sa cohérence avec l'ambition poursuivie par le Gouvernement dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, du plan 10 000 entreprises inclusives et de la loi PACTE.

Contact presse :

Secrétariat du chef de cabinet :

01 53 18 45 75 / chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr